

Prix pour les innovations dans les EMS bernois

Concept et mise en œuvre

1. Objectifs

Avec le prix «Innovations dans les EMS bernois», CURAVIVA BE souhaite promouvoir, soutenir et reconnaître les efforts réalisés par les responsables et les dirigeants pour développer des idées et des projets innovants et modernes dans une société en forte évolution. Ce prix vise à mettre en avant les établissements lauréats qui se distinguent par des innovations particulières ainsi qu'à promouvoir l'esprit d'initiative parmi les membres. Il permettra également de présenter des projets nouveaux et innovants à la population, et ainsi de créer une image des EMS plus moderne et plus proche de la réalité.

Ce prix s'inscrit dans les objectifs de commercialisation que CURAVIVA BE s'est fixés dans le cadre de sa stratégie 2016-2021: commercialiser des rapports positifs, renforcer l'image des EMS sur le marché du travail, positionner les collaborateurs comme des ambassadeurs, mettre un prix au concours.

Le prix sera attribué pour la première fois lors de l'assemblée des membres de vbb|abems fin août 2018 (depuis 1^{er} janvier 2019 CURAVIVA BE).

2. Critères et procédure d'évaluation

Les EMS bernois sont invités à soumettre des projets qu'ils jugent innovants. L'annonce ne mentionne pas d'autres indications. Les projets seront déposés auprès du secrétariat général de CURAVIVA BE.

Le jury peut évaluer les projets soumis selon les critères suivants:

- l'originalité de l'innovation
- l'attrait pour le marché
- l'attrait pour la population à une plus grande échelle
- l'attrait pour le groupe cible (clientèle future) des EMS
- l'attrait pour de potentiels collaborateurs des EMS
- l'attrait de l'EMS dans sa globalité pour la branche

Le nombre de critères imposés est délibérément réduit pour ne pas restreindre le jury. Le jury est invité et incité à définir, si nécessaire, d'autres critères pour évaluer les projets soumis.

Le jury a également le droit de ne pas décerner de prix s'il estime que les projets présentés sont peu, voire pas du tout innovants.

Le jury examine les projets soumis. S'ils sont suffisamment innovants, le jury détermine trois établissements qui seront visités par la suite. Si seulement deux projets se distinguent

par leur caractère innovant, seuls ces deux établissements seront visités. Si seulement un projet se distingue par son caractère innovant, seul cet établissement sera visité.

Le jury se réunit une nouvelles fois après les visites pour décider de l'établissement vainqueur.

Le jury prend une décision définitive. Tout recours juridique est exclu.

3. Participants et montant du prix

Les EMS membres de CURAVIVA BE peuvent participer. Par EMS, on entend un établissement avec un site. Pour les groupes, seul un site peut participer par période de concours.

Pour participer, les EMS doivent remplir les conditions de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne ainsi que les autres obligations réglementaires, et n'avoir aucune plainte relevant du droit de surveillance déposée à leur encontre.

Le prix est mis au concours dans la partie germanophone et dans la partie francophone du canton de Berne. Les EMS peuvent présenter leurs projets en allemand ou en français.

Le prix ne sera attribué que si au moins 8 EMS présentent un projet. Le montant du prix est de 10'000 CHF.

4. Jury

Le jury est composé de 5 personnes maximum issues des domaines suivants: spécialistes de la branche, organisations de protection des patients/de défense des intérêts des personnes âgées, professionnels des médias, politique, soins et suivi. Il sera présidé par Carlo Imboden, président de CURAVIVA BE, soutenu sur le plan administratif par Peter Keller, directeur de CURAVIVA BE.

Les membres du jury doivent être en mesure de comprendre les dossiers soumis en allemand et en français et être capables de communiquer dans la langue des sites visités.

5. Remise du prix et commercialisation

Le prix sera remis lors de l'assemblée des membres de CURAVIVA BE.

Après l'assemblée, CURAVIVA BE organisera une conférence de presse au sein de l'établissement lauréat (les médias locaux: journaux et radios).

Outre l'argent du prix, l'établissement vainqueur jouira également de la présence des médias. Ainsi, un établissement particulièrement innovant sera présenté comme un bon exemple à un public plus large mais aussi aux autres EMS.

Berne, novembre 2017, actualisé en janvier 2019